

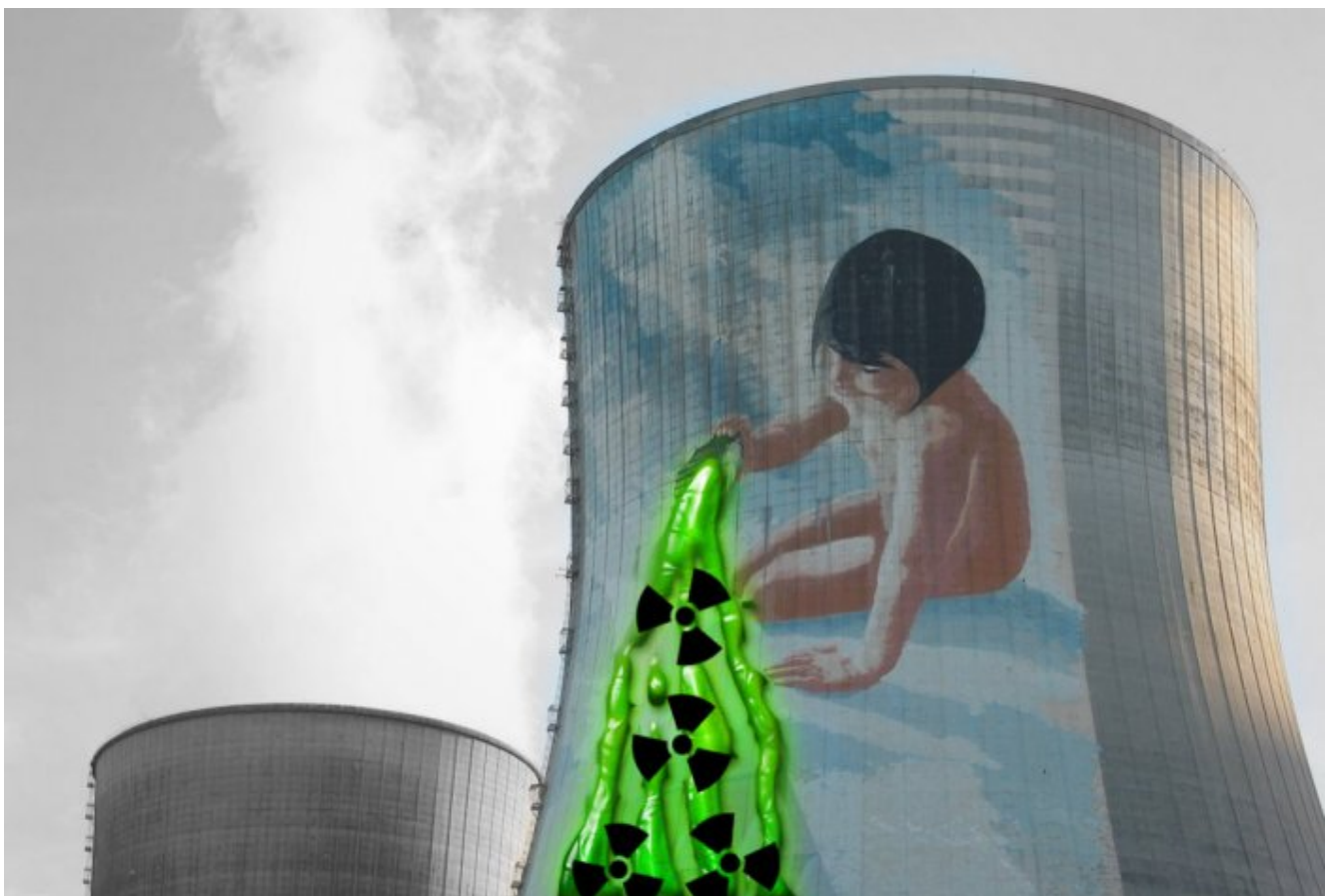
Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Cruas-pollution-radioactive>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Pollution radioactive affectant un captage d'eau potable à la centrale**

**4 juillet 2018**

## **Pollution radioactive affectant un captage d'eau potable à la centrale**

**En mai 2018, une concentration en tritium 20 fois supérieure à la normale a été détectée dans le captage d'eau potable de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses. Cette pollution ne fait que s'ajouter à une multitude de dysfonctionnements sur le site, qui mettent en danger les travailleurs, les riverains et l'environnement. Le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations SDN Sud Ardèche et FRAPNA Ardèche ont porté plainte.**



## **Une pollution radioactive minimisée par EDF**

---

La centrale nucléaire de Cruas-Meysses a pollué les eaux souterraines pendant plusieurs semaines ! À la mi-mai 2018, des prélèvements réalisés par EDF dans le point de captage d'eau potable du site et deux points de prélèvement situés hors de son périmètre ont révélé une concentration anormale en tritium. Cette substance radioactive, qui peut provoquer des dommages à l'ADN, présentait une concentration près de 20 fois supérieure au taux habituel (190 Becquerels/litre contre 10 Becquerels/litre) !

Malgré ces résultats inquiétants, EDF a cherché à minimiser cette pollution et s'est bien gardée de communiquer auprès du public à ce sujet. Alors même que des prélèvements réalisés les 4 et 7 mai témoignaient déjà d'une concentration anormale en tritium dans les eaux et qu'un tel problème doit être déclaré dans les meilleurs délais, elle n'a informé l'Autorité de sûreté nucléaire que le 22 mai 2018.

Il est aussi surprenant que les membres de la Commission Locale d'Information n'aient pas été informés de cette pollution.

Une interdiction de consommer l'eau aurait été donnée sur le site de la centrale. Mais quelles conséquences sanitaires pour les travailleurs qui auraient pu boire de cette eau tritiée avant que l'interdiction ne soit rendue publique, ainsi que pour les riverains ?

### **À l'origine de la pollution, des défaillances multiples**

---

Cette pollution des eaux est également révélatrice de dysfonctionnements matériels et organisationnels inquiétants. Selon EDF, elle pourrait être liée à un incident d'exploitation survenu dans la nuit du 1er au 2 avril 2018. Un puisard de collecte d'effluents radioactifs avait alors débordé dans un local dont le sol n'est pas étanche. Les deux pompes censées éviter le débordement du réservoir étaient en panne (l'une d'elles, hors service depuis novembre 2017, devait faire l'objet d'une réparation en février 2018 mais celle-ci n'a jamais été faite). Une pompe de secours a alors été mise en place...mais ne correspondant pas au modèle approprié, elle est tombée en panne après 3h de fonctionnement. Enfin, les modalités de surveillance mises en place n'ont pas permis d'éviter le débordement.

Ces dysfonctionnements ne sont malheureusement pas surprenants au regard de la longue liste d'avaries que rencontre la centrale nucléaire de Cruas depuis plusieurs années. Équipements défaillants car mal entretenus, réglages inappropriés, laisser-aller dans la surveillance : ces faits ne sauraient être minimisés et pourraient mener un jour à un accident grave.

C'est pourquoi le Réseau "Sortir du nucléaire" et les associations SDN Sud Ardèche et FRAPNA Ardèche ont déposé plainte, le 4 juillet 2018, devant le procureur de la République de Privas. Toute la lumière doit être faite sur les causes et les conséquences de cette inquiétante pollution et le laisser-aller qui règne à la centrale nucléaire de Cruas doit être sévèrement sanctionné !

**L'affaire a été classée sans suite par le Parquet de Privas.**

***Téléchargez la plainte***

